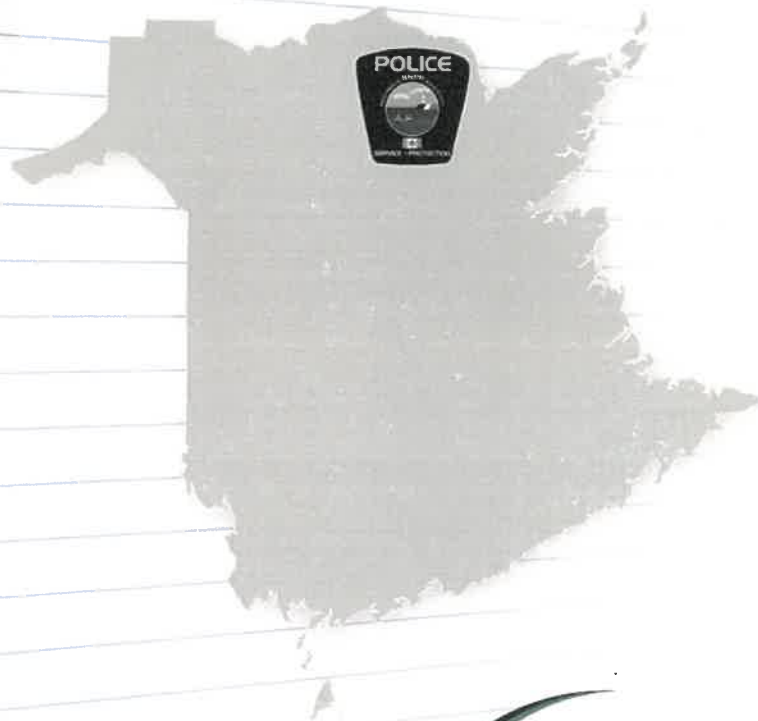




Rapport sur l'examen de l'assurance de la qualité - 2017

Normes de police et gestion des contrats
Sécurité publique



New Brunswick
Nouveau Brunswick

La force policière régionale B.N.P.P.

Aperçu

En vertu de l'alinéa 1.1(2) c) de la *Loi sur la police* du Nouveau-Brunswick, le ministre de la Sécurité publique (MSP) peut établir un système d'inspection et de revue des corps de police. Les *Normes de police du Nouveau-Brunswick* sont publiées à titre de directives ministérielles, conformément au paragraphe 1.1(3) de la *Loi sur la police*. Elles établissent, dans la section ORG 5, le programme d'assurance de la qualité des services de police, avec le programme actuel d'assurance de la qualité en place depuis 2013. Les conseillers en matière de services de police, Jennifer Smith et Rick Votour de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats (Direction) du ministère de la Sécurité publique (MSP), voient au système d'inspection et d'examen des forces policières.

Bien que le programme d'assurance de la qualité suit un processus cyclique, il est suffisamment souple pour donner suite à toute activité à risque nouvellement cernée à laquelle se trouveraient confrontés les services de police municipaux. Le programme examine les faits et les réalités avec lesquels doivent composer les organismes d'application de la loi d'aujourd'hui, en vue de déterminer les lacunes et les pratiques exemplaires.

Objectif

L'examen de l'assurance de la qualité a pour but d'évaluer, au nom du ministre, le caractère adéquat et l'efficacité des services de police fournis par la force policière au moyen d'examen à base de risques communs aux services de police.

Le rapport vise à résumer les données recueillies auprès de la force policière, à analyser les résultats, à cerner les lacunes, et à présenter à la directrice de la Direction des normes de police et de la gestion des contrats toutes recommandations ou observations qui pourraient améliorer l'efficacité du service de police.

Contexte

Le programme d'assurance de la qualité (AQ) évolue selon un cycle annuel, débutant à l'automne lorsque la directrice des normes de police et de la gestion des contrats annonce à l'Association des chefs de police du Nouveau-Brunswick (ACPNB) les activités à risques obligatoires. Pour 2017, la Direction a annoncé les activités à risques suivantes :

- Enquêtes sur les crimes sexuels;
- Classement DUC (intégrité des données); et
- Police communautaire.

En collaboration avec l'équipe d'examen de la Direction, les membres de la force policière mènent à l'automne un exercice d'activités à risques qui comprend l'examen des priorités provinciales et la détermination des risques propres à la force policière pour lesquels elle serait avantageuse d'examiner.

En janvier, les forces policières entreprennent leurs examens en utilisant des guides d'examen soient créés par l'équipe d'examen de la Direction ou élaborés par la force policière. Elles peuvent également employer toute autre technique d'examen jugé appropriée. Tous les documents sont soumis à l'équipe d'examen de la Direction.

Au printemps de 2018, l'équipe d'examen de la Direction a mené un exercice interne relatif aux risques pour déterminer si toute force policière ferait l'objet d'une visite sur place.

Le présent rapport offre un aperçu du rendement du programme d'AQ de la force policière pour le cycle de 2017 afin d'assurer que la gestion d'activités à risque sélectionnées soit conforme aux *Normes de police du Nouveau-Brunswick*, aux guides opérationnel et administratif des forces policières municipales et régionales (le manuel des opérations et le manuel d'administration, respectivement), ainsi qu'aux exigences juridiques. L'équipe d'examen de la Direction surveille les recommandations jusqu'à la réalisation de ces dernières.

Les activités examinées sont résumées dans le présent rapport (voir le tableau 2), et comporte un classement fondé sur le barème suivant (tableau 1) :

Classement	Description
Besoin d'amélioration (BA)	Les pratiques et les mesures de contrôle ne sont pas adéquates pour assurer l'atteinte efficace des objectifs dans le cadre de cette activité.
Conforme aux attentes (CA)	La gestion de l'activité satisfait aux exigences provinciales actuelles en matière de maintien de l'ordre. Toute lacune ou possibilité d'amélioration notée est mineure et n'a pas d'incidence sur la capacité d'atteinte des objectifs.

Conclusions		
TABLEAU 2 - Résumé des conclusions		
Examen par la force policière		
BA	CA	Commentaires
Police communautaire		
		BNPP offre un niveau transitoire de police communautaire aux citoyens avec un accent d'atteindre le niveau contemporain. Les normes de police demandent un modèle de service de police communautaire de niveau contemporain. <i>Voir les recommandations #1 et #2</i>
Classement DUC (intégrité des données)		
		L'équipe d'examen a trouvé qu'il y a plusieurs niveaux de supervision afin d'assurer l'exactitude des données entrées sur le système de gestion des dossiers (SGD). BNPP n'a aucun problème de conformité avec les normes du DUC et du Centre Canadien de la Statistique Juridique (CCSJ). <i>Aucune recommandation</i>

Crimes sexuels

Les enquêteurs dans la section des enquêtes générales traitent la majorité des crimes complexes. Les références se font au service des victimes. Les soumissions de SALVAC se font lorsque nécessaire.

Voir la recommandation #3

Conclusions de l'auto-examen de la force policière régionale de la BNPP

Police communautaire

Objectif :

Faire en sorte ce que la force policière réponde aux besoins de la collectivité en fonction des principes de partenariats, de propriété et de résolution de problèmes tout en mettant l'accent sur une prestation de service de qualité. La force policière s'assurera de maintenir un dialogue continu en collaborant avec d'autres organisations afin de rester proactive, et s'efforcera d'établir un modèle de police communautaire contemporain qui est souple, réactif et axé sur les faits.

Conclusions :

Un agent de police retraité fut embauché à titre de consultant en matière de service de police afin de compléter l'auto-examen de cette activité en utilisant le guide d'examen de la Direction. BNPP n'a pas de coordinateur dédié en matière de police communautaire. Le membre assigné comme enquêteur aux affaires criminelles exécute aussi certaines responsabilités liées à un coordinateur en matière de police communautaire. D'autres membres de la BNPP s'engagent en matière de police communautaire et sont impliqués dans des activités comme entraîneur d'hockey mineur, siège sur le comité « Je choisis », rodéo annuel de bicyclette, présentations aux écoles et au Centre Évolution Jeunesse. Le chef rencontre régulièrement les élus municipaux et leurs invités lorsque le sujet sur la police communautaire est discuté et évalué.

L'examineur a constaté que la BNPP offre un niveau transitoire de services de police communautaires avec certains aspects qui se font dans la catégorie contemporaine.

Recommandation #1 :

Le chef ou son remplaçant organisera la première consultation régionale publique avec la création d'un agenda formel et d'un plan d'action.

Recommandation #2 :

Le chef ou son remplaçant préparera et soumettra au ministre, un rapport annuel tel qu'établi dans les normes de police.

Classement DUC (intégrité des données)

Objectif :

Faire en sorte que les données entrées dans le système de gestion des dossiers (SGD) soient complètes, uniformes et exactes, et qu'il n'y ait pas de duplications, tout en respectant les

politiques, les mesures législatives et le Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC) à Statistique Canada.

Conclusions :

Un agent de police retraité fut embauché à titre de consultant en matière de service de police afin de compléter l'auto-examen de cette activité en utilisant le guide d'examen de la Direction. Présentement, le chef est responsable de la validation et la révision des dossiers du CCSJ. Ceci est dû au fait du récent départ à la retraite de l'assistante administrative. Deux assistantes administratives sont présentement en formation afin d'exécuter les fonctions de validations et de coordinateur du système de gestion des dossiers (SGD). Le chef a les compétences dans le but d'accomplir ces tâches. La formation des deux assistantes administratives, incluant une nouvelle embauche, saura adresser la question d'un plan de succession.

Aucune recommandation.

Crimes sexuels

Objectif :

Faire en sorte que les procédures d'enquête appropriées et des protocoles établis soient suivis et consignés, et que des accusations appropriées soient déposées dans les cas de crimes sexuels.

Conclusions :

Un agent de police retraité fut embauché à titre de consultant en matière de service de police afin de compléter l'auto-examen de cette activité en utilisant le guide d'examen de la Direction. L'examineur a contemplé un échantillon des enquêtes sur les crimes sexuels de 2017 de la série DUC 1300. L'examineur a indiqué que les enquêtes sont bien documentées. Les victimes de crimes sont dirigées aux services de victimes et les exigences du processus de soumission des SALVAC sont accomplies telles que prescrites dans la politique. Les dossiers sont codés avec justesse et acquittés, et identifiés dans le cas de la cybercriminalité. Les signalements au ministère du Développement social sont faits de façon consistante. Dans tous les dossiers examinés, les enquêteurs ont obtenu, ou essayé d'obtenir, la déclaration de la victime. Dans la majorité des dossiers examinés, les enquêteurs ont obtenu, ou essayé d'obtenir, la déclaration des suspects. Les victimes et les plaignants sont constamment gardés avisés et informés du déroulement de l'enquête.

Recommandation #3 :

Le chef ou son remplaçant s'assurera qu'il y ait un contrôle continue sur toutes les enquêtes de crimes sexuels tel que recommander par l'examineur.

Examen par la Direction

L'exercice relative aux risques de la Direction n'a pas révélé la nécessité d'effectuer une visite sur place.

Résumé conclusif

L'équipe d'examen de la Direction tient à remercier la force policière régionale de BNPP d'avoir contribué au processus d'examen de la qualité de 2017. Grâce à cet examen, la force policière a créé un plan d'action pour faire le suivi des recommandations jusqu'à l'exécution de ces dernières. Si la force policière a besoin d'aide, l'équipe d'examen de la Direction demeure à sa disposition et attend avec impatience au prochain exercice relatif aux risques en automne 2018.

Direction des normes de police et de la gestion de contrats, MSP

Équipe d'examen de l'assurance de la qualité (AQ)

Rick Votour, conseiller en matière de services de police
Jennifer LeBlanc, conseillère en matière de services de police

Date de soumission du rapport à la directrice : 15 octobre 2018

Approuvé par:

La directrice,
Normes de police et gestion des contrats, MSP


Connie Courcy

Date d'examen et d'approbation du rapport par la directrice : Oct. 18/18

Distribution

Chef de la force policière

Charles Comeau

Autorité municipale

Normand Doiron, Président, Comité mixte de la BNPP

Commission de police du Nouveau-Brunswick

Lynn Chaplin, Présidente par intérim
Jill Whalen, Directrice générale par intérim